

Rapport de la commission des Finances du conseil de Bassins

Préavis 03/19

Préavis municipal relatif au financement des mesures d'entretien périodique, d'adaptation des dessertes forestières sises sur les propriétés de la commune de Bassins et de libération des fonds forestiers en complément des dispositions du budget 2019

Dates des séances : 28 janvier, 4-11-13 février 2019

Membres présents : Mmes Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard - Pidoux, Anne Treboux, Sylvie Elben, Nicolas Sudan et Michel Ruffieux.

En date du 4 et 11 février 2019, nous avons rencontré Monsieur le Syndic et Mesdames et Monsieur les Municipaux ainsi que M. Annen garde-forestier.

Nous remercions la municipalité pour son préavis détaillé et les services forestiers pour leur travail complet au vu de l'obtention des subventions.

La commission des finances relève les points suivants :

- les travaux seront subventionnés à hauteur de Frs 490'000.-. soit 70 % des coûts.
Nous relevons que l'enveloppe cantonale n'est valable que pour l'année 2019
- le solde de Frs 210'000.- sera prélevé sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle
- le fond arbre-habitat est alimenté à hauteur de Frs 438'661.10 dans les comptes 2018
- Les subventions seront versées après chaque fin de chantier de ce fait il n'y aura pas de problème de trésorerie.
- c'est une opportunité financière qu'il faut soutenir afin d'entretenir les 2/3 des routes à vocation mixtes.
- comme l'explique le préavis, c'est une chance pour l'entretien de nos routes à long terme.

Nous avons remarqué qu'une petite erreur s'est glissée dans la saisie du numéro de compte réfection des chemins forestiers c'est pourquoi la commission des finances se doit d'amender ce préavis.

Amendement :

Modification du numéro de compte mentionné dans le point 1 des conclusions soit le compte 32.314.1 réfection des chemins forestiers à la place du 32.341.1

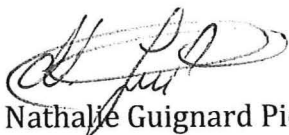
En conclusion:

La commission des finances propose au conseil communal de Bassins d'accepter le préavis 03/19 amendé et d'accorder à la municipalité

1. Un crédit complémentaire de Frs 500'000.- aux charges sur le compte 32.314.1 des chemins forestiers.
2. Un crédit complémentaire de Frs 350'000 aux revenus sur le compte 32.451.1 subventions cantonales,
3. L'utilisation du fonds de la forêt multifonctionnelle pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux.
4. L'autorisation de prélever le montant de Frs 210'000 sur le fond de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan no. 9281.2 Fonds « arbre-habitats » pour financer le solde des travaux.



Sylvie Elben



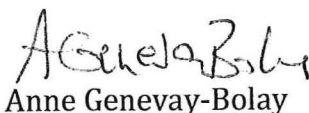
Nathalie Guignard Pidoux



Anne Treboux




Herlinda Elmer
Rapporteuse



Anne Genevay-Bolay



Michel Ruffieux



Nicolas Sudan

Bassins, le 13 février 2019